

Synthèse sur les arrêts de travail

► Travailleurs salariés du secteur privé

Personne vulnérable ou à risque devant s'isoler pour raisons de santé		Personne cohabitant avec une personne vulnérable		Parent d'un enfant de moins de 16 ans dont la structure d'accueil ou de scolarisation est fermée		Personne atteinte du covid-19 ou suspectée		Personne cas contact étroit placée en isolement		Personne rentrant de Métropole vers un DOM et placée en isolement	
Avant le 1 ^{er} mai	Après le 1 ^{er} mai	Avant le 1 ^{er} mai	Après le 1 ^{er} mai	Avant le 1 ^{er} mai	Après le 1 ^{er} mai	Avant le 1 ^{er} mai	Après le 1 ^{er} mai	Avant le 1 ^{er} mai	Après le 1 ^{er} mai	Avant le 1 ^{er} mai	Après le 1 ^{er} mai
Arrêt de travail	Placement en activité partielle (démarche effectuée par l'employeur sur la base d'un certificat d'isolement) Pour les soignants, la nécessité d'assurer la continuité du service pourra justifier la reprise d'activité sous conditions	Arrêt de travail	Placement en activité partielle (démarche effectuée par l'employeur sur la base d'un certificat d'isolement)	Arrêt de travail	Placement en activité partielle (démarche effectuée par l'employeur sur la base d'une attestation sur l'honneur)	Arrêt de travail	Arrêt de travail	Arrêt de travail	Arrêt de travail si télétravail impossible	Arrêt de travail	Arrêt de travail si télétravail impossible

► **Travailleurs non-salariés** : arrêt de travail dans tous les cas de figure ci-dessus en l'absence de dispositif de placement en activité partielle.